

**D E C I S I O N**  
**portant délégation de signature**

N° 2025/008\_V01/DS

**Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale Metz-Jury,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-35,

Considérant la décision de nomination de Monsieur ASTIER en qualité de Directeur par intérim de la direction commune de l'EPSM Metz Jury, du Centre Hospitalier de LORQUIN et de l'EHPAD de FENETRANGE en date du 10/07/2025,

Considérant la décision de nomination de Monsieur MACHADO en date du 1<sup>er</sup> août 2004 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Pharmacien, praticien hospitalier,

Considérant la décision de nomination de Madame CANATO en date du 2 juillet 2012 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Pharmacien, Praticien Hospitalier,

Considérant la décision de nomination de Madame BERNEZ en date du 1<sup>er</sup> avril 2020 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Pharmacien, Praticien Hospitalier,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

**D E C I D E**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à **Monsieur Eric MACHADO**, Pharmacien, praticien hospitalier, pour signer en lieu et place du Directeur :

- les bons de commande en marché en dessous de 20 000 euros TTC émis vers les fournisseurs dans le domaine des médicaments et dispositifs médicaux,
- les offres de prix négociés dans le domaine des médicaments et dispositifs médicaux,
- toute disposition nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à **Madame Céline CANATO**, Pharmacien, praticien hospitalier, pour signer en lieu et place du Directeur :

- En l'absence de Monsieur Eric MACHADO, les bons de commande émis vers les fournisseurs dans le domaine des médicaments et dispositifs médicaux,
- les offres de prix négociés dans le domaine des médicaments et dispositifs médicaux,

- toute disposition nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence.

**Article 3 :**

Délégation est donnée à **Madame Julie BERNEZ**, Pharmacien, praticien hospitalier, pour signer en lieu et place du Directeur :

- En l'absence de Monsieur Eric MACHADO et de Madame Céline CANATO, les bons de commande émis vers les fournisseurs dans le domaine des médicaments et dispositifs médicaux,
- les offres de prix négociés dans le domaine des médicaments et dispositifs médicaux,
- toute disposition nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence.

**Article 4 :**

La présente décision prend effet à compter du 10 juillet 2025. Elle annule et remplace toutes les décisions précédentes

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle ainsi que sur le portail de l'établissement et sera notifiée à M. le Trésorier Principal.

Jury, le 10 juillet 2025

Le Directeur par intérim,

Olivier ASTIER

